



Municipalité de Saint-Ulric
128, Ulric-Tessier
Saint-Ulric Québec G0J 3H0
Téléphone : 418-737-4341 \ Télécopieur : 418-737-9242
Courriel : st-ulric@lamatanie.ca Web : st-ulric.ca

AVIS PUBLIC

Autorisation d'un usage conditionnel

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, avis public est, par la présente, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le **lundi 2 novembre 2026 à 19h00** à la salle municipale au 130, Avenue Ulric-Tessier, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'implantation d'une tour cellulaire de télécommunications en acier et d'un poste d'équipement, ainsi que l'aménagement du terrain pour recevoir les équipements.

IMMEUBLE VISÉ

Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 538 643 du cadastre du Québec, matricule 9002-36-6065-0-000-0000. Le demandeur est Rodgers et le propriétaire du terrain est Jocelyn Sirois.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE

La demande d'autorisation de l'usage conditionnel vise à permettre l'implantation d'une tour cellulaire de télécommunications en acier et d'un poste d'équipement, ainsi que l'aménagement du terrain pour recevoir les équipements, situés sur le lot 5 538 643 dans la zone 30-Ad.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 14.3 du règlement sur les usages conditionnels numéro 102.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de l'assemblée du 2 novembre 2026 à 19h00.

Donné à Saint-Ulric, ce 6 octobre 2026

EN FOI DE QUOI, je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Donné à Saint-Ulric, ce 6^e jour d'octobre 2026.

Isabelle Dion

Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Ulric

COPIE CERTIFIÉE CONFORME